

## Le maire renonce à Port-Cergy II

Face à une féroce opposition des habitants, Jean-Paul Jeandon (PS) vient d'annoncer l'abandon du programme d'aménagement des 8 ha, situés majoritairement en zone maraîchère.

### CERGY

PAR MARIE PERSIDAT

**LES HABITANTS** du Village vont pouvoir partir en vacances le cœur plus léger. Par un courrier distribué dans les boîtes aux lettres, le maire (PS) Jean-Paul Jeandon vient de leur annoncer qu'il renonçait à la création de Port-Cergy II, projet d'aménagement qui suscitait un tollé au sein de la population depuis de longs mois.

« J'ai décidé d'interrompre les réflexions sur la réalisation d'un deuxième port de plaisance à Cergy », écrit ainsi l'élu. Cette décision est tombée alors que devait avoir lieu aujourd'hui une nouvelle réunion de concertation avec les habitants. Cet atelier, le troisième d'une série initiée en mai, est donc annulé.

### LES RIVERAINS VEULENT CONSERVER LES TERRES AGRICOLES

« En 2003, le conseil municipal identifiait la possibilité d'un projet d'extension de Port-Cergy sur un site attenant », rappelle l'élu dans son



Le deuxième port devait être construit ici, sur une terre maraîchère entourée de pavillons résidentiels.

courrier. « La lente progression de ce dossier s'est finalement heurtée, à l'occasion des échanges avec les habitants, à une évolution des enjeux de société et à la réalité des besoins des riverains. »

Les « heurts » ont en effet été verbalement violents dès que le projet a été abordé publiquement le 15 octobre dernier. Confrontée à une réelle

opposition des habitants, la municipalité avait tenté de changer de tactique au printemps, en ayant recours à une société extérieure spécialisée dans la concertation. Mais elle préfère finalement abandonner en cours de route. Les riverains continuaient en effet à affirmer leur souhait de conserver ces 8 ha dont 6,5 terres agricoles, situés entre les ponts de

l'Hautill et de Neuville, en l'état. « Effectivement, il y a eu une très forte opposition, et à neuf mois des élections municipales cette lettre n'est pas très étonnante », confie Annie Lemonnier, porte-parole de l'association Défendre la vie des Bords d'Oise, née en réaction au projet.

### LE COLLECTIF RESTE SUR SES GARDES

Le collectif se montre malgré tout encore prudent. Certes, il se félicite de lire que le maire affirme être « (lui aussi) conscient de la nécessaire préservation des terres agricoles ». Mais les habitants demandent davantage de garanties pour l'avenir. « C'est une très bonne nouvelle pour les agriculteurs mais il faut maintenant repasser ces parcelles cultivées en zones non constructibles sur le plan local d'urbanisme », souligne la représentante de l'association.

« Et puis Jean-Paul Jeandon continue de parler d'aménagement du périmètre dans sa lettre. La ZAD (zone d'aménagement différée) existe toujours. Nous voulons qu'elle soit annulée et qu'il n'y ait plus de droit de préemption prioritaire. » L'association milite pour « arrêter les constructions à outrance et laisser de la place à la nature en ville ».